



MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 25 avril 2018 à 17 h 00.

MRC de Roussillon

260B rue St-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant (Québec)
J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté :

OUELLETTE, Christian - Maire de Delson
BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine
BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe
BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Absent, le conseiller de comté :

LETHAM, Walter - Maire de Léry

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, préfet. La Directrice générale par intérim, Mme Colette Tessier et le Directeur, service codéveloppement et aménagement du territoire, M. Éric de la Sablonnière, sont aussi présents.

1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Claude Boyer, préfet, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

2018-04-88 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par M. Donat Serres

D'Adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que reproduit en y retirant les Points:

8.2 Sensibilisation aux bandes riveraines
10.2 Subvention de 15 000 \$ de Patrimoine Canadien - système informatique de gestion des collections

-
1. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES MUNICIPALITÉS
 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2018
 - 4.2. Embauche: Stagiaire en génie civil
 - 4.3. Embauche : Chargé de projets - développement économique
 - 4.4. Dépôt du rapport financier 2017 consolidé
 - 4.5. Dépôt du rapport trimestriel
5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE
6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA
 - 6.1. CANDIAC: Résolution de PPCMOI #18-03-59 adoptée le 19 mars 2018
 - 6.2. CHÂTEAUGUAY: Rés. de PPCMOI #2018-03-145 adopté le 19 mars 2018
 - 6.3. CHÂTEAUGUAY: Règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-4-18 adopté le 19 mars 2018
 - 6.4. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-31-18 adopté le 19 mars 2018
 - 6.5. CHÂTEAUGUAY: Règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-5-18 adopté le 19 mars 2018
 - 6.6. CHÂTEAUGUAY: Règlement de zonage #Z-3001-34-18 adopté le 19 mars 2018
7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE
 - 7.1. Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles
 - 7.2. Avis de motion : Règlement 193
 - 7.3. Services professionnels - Étude faisabilité parachèvement autoroute verte
8. GESTION DES COURS D'EAU
 - 8.1. Appel d'offres 2018-05 Nettoyage et entretien de cours d'eau Branche 11 A de la rivière Saint-Régis
 - 8.2. Sensibilisation aux bandes riveraines
9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 9.1. FDCU - 2017 - La Prairie
 - 9.2. Nomination: Comité d'investissement de la MRC de Roussillon
10. CULTURE
 - 10.1. Musée d'archéologie: embauche des étudiants d'été
 - 10.2. Subvention de 15 000 \$ de Patrimoine Canadien - système informatique de gestion des collections
 - 10.3. 5e anniversaire du Musée: Plan d'action et budget
 - 10.4. Musée d'archéologie: Demande de décret pour la mise sur pied d'un système informatique de gestion des collections archéologiques
11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
13. APPROBATION DES COMPTES
14. VARIA
15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2018-04-89 4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2018

Il est proposé par, Mme Johanne Beaulac
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2018 soit accepté.

Adopté.

2018-04-90 4.2. EMBAUCHE: STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU que Lili Hussaini a décliné la proposition de stage en génie civil à la MRC de Roussillon pour la période estivale 2018;

ATTENDU que Malick Abdou est intéressé par un stage en génie civil à la MRC de Roussillon;

ATTENDU la volonté du Conseil des maires de la MRC de Roussillon d'appuyer les municipalités rurales via les services d'un stagiaire en génie civil;

Il est proposé par, M. Christian Ouellette
Appuyé par, Mme Lise Poissant

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon entérine le stage de Malick Abdou pour la période estivale;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise la directrice générale par intérim à finaliser le processus d'embauche pour le poste de stagiaire en génie civil au Service du codéveloppement et aménagement du territoire.

Adopté.

2018-04-91 4.3. EMBAUCHE : CHARGÉ DE PROJETS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU le départ du chargé de projets - développement économique, en mars dernier;

ATTENDU la volonté du Conseil de la MRC de Roussillon de combler le poste vacant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par, M. Christian Ouellette
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine l'embauche de M. Thierry Pépin, chargé de projets - développement économique pour un poste contractuel de 2 ans selon les modalités et conditions salariales décrites à la note de service de la directrice générale intérimaire portant le numéro de référence 2018-0116.

Adopté.

4.4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 CONSOLIDÉ

On dépose le rapport financier 2017 consolidé de la MRC préparé par les nouveaux auditeurs indépendants, la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

4.5. DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Le rapport trimestriel de la MRC de Roussillon au 31 mars 2018 est déposé.

5. DEMANDES D'APPUI ET CORRESPONDANCE

La correspondance du 28 mars au 24 avril 2018 est déposée au Conseil.

6. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA

2018-04-92 6.1. CANDIAC: RÉOLUTION DE PPCMOI #18-03-59 ADOPTÉE LE 19 MARS 2018

ATTENDU que la municipalité de Candiac a adopté la résolution de PPCMOI #19-03-59 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Candiac a soumis à la MRC de Roussillon sa résolution de PPCMOI #18-03-59 le 9 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour la résolution de PPCMOI suivante de la municipalité de Candiac:

- Résolution de PPCMOI #18-03-59 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-04-93 6.2. CHÂTEAUGUAY: RÉS. DE PPCMOI #2018-03-145 ADOPTÉ LE 19 MARS 2018

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté la résolution de PPCMOI #2018-03-145 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon sa résolution de PPCMOI #2018-03-145 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour la résolution de PPCMOI suivante de la municipalité de Châteauguay:

- Résolution de PPCMOI #2018-03-145 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-04-94 6.3. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #Z-3101-4-18 ADOPTÉ LE 19 MARS 2018

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-4-18 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-4-18 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement du Plan d'urbanisme suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-4-18 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-04-95 6.4. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-31-18 ADOPTÉ LE 19 MARS 2018

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-31-18 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-31-18 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-31-18 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-04-96 6.5. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME #Z-3101-5-18 ADOPTÉ LE 19 MARS 2018

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-5-18 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-5-18 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, Johanne Beulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement du Plan d'urbanisme suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement du Plan d'urbanisme #Z-3101-5-18 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-04-97 6.6. CHÂTEAUGUAY: RÈGLEMENT DE ZONAGE #Z-3001-34-18 ADOPTÉ LE 19 MARS 2018

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a adopté le règlement de zonage #Z-3001-34-18 le 19 mars 2018;

ATTENDU que la municipalité de Châteauguay a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #Z-3001-34-18 le 16 avril 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, Mme Johanne Beulac

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Châteauguay:

- Règlement de zonage #Z-3001-34-18 adopté le 19 mars 2018;

ET autorise le secrétaire-trésorier à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

7. PLANIFICATION DU TERRITOIRE

2018-04-98 7.1. LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

ATTENDU que la meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur;

ATTENDU que la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles a été adoptée en 1978;

ATTENDU l'importance de mettre à jour la loi afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et des particularités régionales et locales;

ATTENDU le rapport réalisé par Bernard Ouimet en avril 2009, Protection du territoire agricole et développement régional - Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés, qui appuyait la modernisation des grands piliers de l'agriculture au Québec dont fait partie le zonage agricole;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles qui tiendra compte de la réalité contemporaine au niveau régional et local;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon fasse parvenir une copie de cette résolution à M. Philippe Couillard, Premier ministre, M. Jean-François Lisée, Chef de l'opposition officielle, M. François Legault, Chef du deuxième groupe de l'opposition et Mme Manon Massée, députée de Saint-Marie-Saint-Jacques.

Adopté.

2018-04-99 7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 193

ATTENDU en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un permis ou un certificat municipal ne peut être refusé et une poursuite en vertu d'un règlement municipal ne peut être intentée pour le seul motif qu'une construction ou un local d'habitation est destiné à être occupé en tout ou en partie par une ressource intermédiaire ;

ATTENDU que les résidences pour soins palliatifs sont des organismes communautaires au sens de la loi, et que le statut juridique de « ressource intermédiaire » ne répond pas aux principes d'autonomie de gouvernance et de financement philanthropique, essentiels à la réussite de ces projets souvent portés par des bénévoles ;

ATTENDU QUE les résidences répondent sinon à toutes les définitions des ressources intermédiaires au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;

ATTENDU QUE le CISSS de la Montérégie-Ouest a identifié un besoin de 18 lits supplémentaires sur son territoire ;

ATTENDU QUE la fondation Gisèle-Faubert a identifié un terrain d'une dimension de 14 997 mètres carrés déjà occupé par une résidence unifamiliale autorisée par les articles 101 et suivants de la LPTAA;

ATTENDU QUE ce terrain est idéal pour la fondation, car il est situé :

- au cœur de son secteur d'intervention;
- sur un chemin comportant d'autres usages que de l'agriculture;
- à moins de 9 km de l'hôpital;
- toutes autres raisons qu'ils devraient vous fournir pour démontrer l'unicité du site pour eux;

ATTENDU QUE le terrain est déjà occupé par une résidence unifamiliale et ne représente pas un habitat essentiel de la rainette faux-grille de l'Ouest, ce qui respecte l'orientation gouvernementale visant la protection des milieux naturels;

ATTENDU QUE la particularité de l'usage et de sa définition légale entraîne un encadrement plus spécifique que l'encadrement général que l'on retrouve habituellement dans un schéma d'aménagement;

ATTENDU ÉGALEMENT QUE, bien que les résidences soient catégorisées comme des « équipements institutionnels et communautaires non structurants » dans la terminologie de l'aménagement du territoire, la logique d'implantation dans les périmètres d'urbanisation ne peut s'appliquer à cet usage spécifique puisqu'ils sont des lieux de recueillement pour les familles des patients et, dans cette optique, un terrain dans un milieu plus rural comme celui du terrain visé semble adapté à la mission de l'équipement;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) devra dans tous les cas évaluer si cet usage autre qu'agricole sur le site visé est acceptable ou non en vertu des critères applicables dans la LPTAA;

ATTENDU que la MRC souhaite ainsi permettre à la fondation Gisèle-Faubert de déposer sa demande d'autorisation à la Commission uniquement pour le site visé par cette modification au schéma;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par, Mme Lise Michaud
Appuyé par, Mme Lise Poissant

D'ADOPTER, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement NUMÉRO 193, Règlement modifiant le SAR (Règlement numéro 101) (Permettre un équipement institutionnel et communautaire spécifique (maison de soins palliatifs) dans l'aire d'affectation « Agricole 1a Dynamique » à Mercier), tel que déposé au Conseil.

Adopté.

2018-04-100

7.3. SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE FAISABILITÉ PARACHÈVEMENT AUTOROUTE VERTE

ATTENDU l'appel d'offres numéro 2018-01 lancé récemment par la MRC aux fins de l'octroi d'un nouveau contrat pour les services professionnels pour une étude de faisabilité technique et environnementale pour le parachèvement de la Route verte;

ATTENDU que cette étude devra permettre dans une phase ultérieure de servir de références pour la préparation des plans et devis pour la construction de la piste cyclable;

ATTENDU que suite à l'appel d'offres, la MRC de Roussillon a reçu trois (3) soumissions soient:

- WSP Canada inc: 75 000,00\$
- Équipement Laurence inc.: 89 499,49\$
- Cima + s.e.n.c. : 94 961,30\$

ATTENDU l'analyse des soumissions et la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant
Appuyé par, M. Donat Serres

D'octroyer le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage soit la firme WSP Canada inc. pour une somme totalisant 75 000 \$ avant taxes;

ET QUE le Conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement total de 75 000 \$, et ce, à même les crédits disponibles au poste comptable 02-355-00-411.

Adopté.

8. GESTION DES COURS D'EAU

2018-04-101

8.1. APPEL D'OFFRES 2018-05 NETTOYAGE ET ENTRETIEN DE COURS D'EAU BRANCHE 11 A DE LA RIVIÈRE SAINT-RÉGIS

ATTENDU une demande des intéressés pour des travaux d'entretien de la branche 11A du cours d'eau Saint-Regis à Saint-Constant;

ATTENDU la résolution 2017-82-T de la de la MRC de Roussillon répondant favorablement à la demande afin de donner suite aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 11A de la Rivière Saint-Régis située sur le territoire de la municipalité de Saint-Constant et Saint-Isidore;

ATTENDU qu'il y a eu appel d'offres public sur le SEAO et que la responsable en octroi de contrat pour la MRC a procédé à l'ouverture des soumissions reçues en présence de deux (2) témoins le 23 avril 2018;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont déposé des soumissions à l'intérieur du délai accordé;

ATTENDU que suite à l'analyse des soumissions reçues, la responsable en octroi de contrats recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise Béton Laurier inc, plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par, M. Christian Ouellette

Appuyé par, Mme Lise Michaud

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon octroie le contrat à la firme Béton Laurier, pour un montant de 24 763,90 \$ taxes incluses, le tout sous les termes et conditions de sa soumission et du devis 2018-05;

ET QUE le Conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement total de 24 763,90 \$, et ce, à même les crédits disponibles au poste comptable 02-460-34-411.

Adopté.

8.2. SENSIBILISATION AUX BANDES RIVERAINES

Ce sujet est retiré.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-04-102

9.1. FDCU - 2017 - LA PRAIRIE

ATTENDU la présence d'un Fonds de développement des communautés urbaines en 2017-2018;

ATTENDU le dépôt d'une résolution et d'un projet de la Ville de La Prairie pour réaliser un programme particulier d'urbanisme sur le site de la Briqueterie;

ATTENDU qu'une somme de 31 183 \$ est disponible pour la Ville de La Prairie dans le Fonds de développement des communautés urbaines 2017-2018;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates

Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise la directrice générale par intérim à effectuer le versement d'une somme de 31 183 \$ à la Ville de La Prairie, et ce, à même les crédits disponibles au Fonds de développement des communautés urbaines 2017-2018.

Adopté.

2018-04-103

9.2. NOMINATION: COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DE ROUSSILLON

ATTENDU le départ de Marcelina Jugureau du comité d'investissement de la MRC de Roussillon;

ATTENDU la volonté du Conseil des maires de la MRC de Roussillon de combler le poste vacant;

ATTENDU la candidature d'une entrepreneure et conseillère municipale de Saint-Philippe;

Il est proposé par, M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon entérine la candidature de Madame Martine Labelle comme membre du comité d'investissement de la MRC de Roussillon;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC de Roussillon autorise le directeur Service codéveloppement et aménagement du territoire d'assurer le suivi adéquat de cette nomination.

Adopté.

10. CULTURE

2018-04-104

10.1. MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE: EMBAUCHÉ DES ÉTUDIANTS D'ÉTÉ

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a reçu une subvention de Jeunesse Canada au travail pour l'embauche de deux étudiants d'été au Musée d'archéologie de Roussillon ;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à un appel de candidatures pour combler les postes étudiants ;

ATTENDU QUE des entrevues d'embauche ont été réalisées et que le comité de sélection a retenu les candidatures de Madame Sabrina Paquet et de Monsieur Matthew Gauthier pour occuper les postes de guides animateurs ;

ATTENDU les recommandations et conditions d'embauche formulées par la coordonnatrice au codéveloppement culturel et patrimonial ;

Il est proposé par, M. Donat Serres
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil entérine l'embauche de Madame Sabrina Paquet et de Monsieur Matthew Gauthier, en tant que guides animateurs au Musée d'archéologie de Roussillon, pour une période de 12 semaines, du 6 juin au 26 août 2018 tel que prévu par la subvention obtenue de Jeunesse Canada au travail et aux conditions et traitement de la politique salariale de la MRC de Roussillon

ET QUE la subvention de Jeunesse Canada au travail soit affectée aux salaires des ressources embauchées.

Adopté.

10.2. SUBVENTION DE 15 000 \$ DE PATRIMOINE CANADIEN - SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION DES COLLECTIONS (À RETIRER)

Ce sujet est retiré.

2018-04-105

10.3. 5E ANNIVERSAIRE DU MUSÉE: PLAN D'ACTION ET BUDGET

ATTENDU que le Musée d'archéologie célébrera son 5e anniversaire de fondation en septembre 2018;

ATTENDU qu'il y a lieu de souligner l'événement par la mise en place d'une programmation spéciale se déclinant sur une année (2018-2019);

ATTENDU que la programmation spéciale proposée dans le sommaire décisionnel de la coordonnatrice au codéveloppement culturel et patrimonial s'inscrit dans le plan d'action du Musée et permettra d'accroître sa visibilité;

ATTENDU qu'un montant supplémentaire de 12 000 \$ au budget d'opération est nécessaire à la réalisation des différentes activités proposées et que des fonds d'administration sont disponibles;

Il est proposé par, M. Donat Serres
Appuyé par, M. Christian Ouellette

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne son accord à la réalisation de la programmation spéciale 5e anniversaire du Musée d'archéologie;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon autorise un transfert de 12 000 \$ pour la réalisation des activités à partir des fonds d'administration disponibles.

Adopté.

2018-04-
106

10.4. MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE: DEMANDE DE DÉCRET POUR LA MISE SUR PIED D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES

ATTENDU que le Musée d'archéologie de Roussillon travaille à la mise en place de son système de gestion et de conservation des collections archéologiques régionales;

ATTENDU qu'une demande de subvention a été transmise à Patrimoine canadien dans le cadre du Programme d'aide aux musées (PAM) volet Gestion des collections;

ATTENDU qu'une aide financière de 15 000 \$ a été accordée à la MRC par le ministère du Patrimoine canadien pour la mise sur pied d'un système informatique de gestion des collections archéologiques autochtones et eurocanadiennes régionales;

ATTENDU que pour recevoir cette aide financière la MRC doit obtenir un décret d'autorisation du Gouvernement du Québec;

Il est proposé par, M. Christian Ouellette
Appuyé par, M. Donat Serres

QUE le Conseil de la MRC demande l'autorisation au Gouvernement du Québec pour l'obtention de l'aide financière de 15 000 \$ provenant du ministère du Patrimoine canadien pour le programme d'aide aux musées, volet Gestion des collections;

ET QUE le Conseil mandate la coordonnatrice au codéveloppement culturel et patrimonial pour transmettre tous les documents nécessaires aux autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes et au Conseil des Ministres;

ET QUE le Conseil autorise la coordonnatrice au codéveloppement culturel et patrimonial de la MRC à signer l'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien.

Adopté.

11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est ajouté.

2018-04-107

13. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, M. Normand Dyotte
Appuyé par, M. Sylvain Payant

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 30 mars 2018 au 26 avril 2018 au montant de 760 476,26 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 760 476,26 \$, le tout en fonction du budget adopté."



Colette Tessier

Adopté.

14. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

La période de questions est annoncée par le préfet.

2018-04-108

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, Mme Jocelyne Bates
Appuyé par, M. Donat Serres

DE lever l'assemblée.

Adopté.

2018-04-
109

17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL

18. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, M. Sylvain Payant
Appuyé par, Mme Lise Poissant

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après:

17. DES CONSEILLERS DE COMTÉ DU SECTEUR RURAL
18. ORDRE DU JOUR
19. CORRESPONDANCE
20. SUJETS
21. APPROBATION DES COMPTES
22. VARIA
23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS
24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

19. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

20. SUJETS

Aucun sujet n'est ajouté.

2018-04-
110

21. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par, Mme Lise Poissant
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon datée du 30 mars 2018 au 26 avril 2018 au montant de 46 189,21 \$ soit approuvée.

"Je soussignée, Colette Tessier, directrice générale par intérim, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 46 189,21 \$, le tout en fonction du budget adopté."



Colette Tessier

Adopté.

22. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

La période de questions est annoncée par le préfet.

2018-04-
111

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par, M. Sylvain Payant
Appuyé par, Mme Johanne Beaulac

DE lever l'assemblée.

Adopté.



JEAN-CLAUDE BOYER,
Préfet.



COLETTE TESSIER,
Directrice générale par intérim.